

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 décembre 2025

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la Convocation : 03/12/2025

Date d'affichage : 03/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Laure DUCHAMP- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE - Laurent GAUTHIER - Jean-Michel GAMORE - Patrice TETARD - Nathalie MARECHAL - David MAGNET - Alexandra CHABANIS - Joël MALIGNIER - Mylène DELORME

Excusés : Jean GRANGER - Véronique AUGIZEAU - Christophe GRANGER (pouvoir à Jean-Michel GAMORE) - Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER) - Daniel PEYROL - Céline POIRRIER

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025-080 : Décision modificative n°3 – Budget Commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la commune adopté par délibération n° 2025-023 du conseil municipal en date du 8 avril 2025,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°3 suivante sur le budget de la commune 2025 en section de fonctionnement et d'investissement afin de prévoir les crédits nécessaires aux opérations.

Le budget de la Commune serait donc modifié comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) : Frais d'études	1 719,04	2031 (041) : Frais d'études	-7 077,28
2121 (041) : Plantations d'arbres et d'arbustes	2 664,00	2033 (041) : Frais d'insertion	7 077,28
2151 (041) : Réseaux de voirie	4 494,00	2815731 (040) : Matériel roulant	2 250,00
2151 (21) : Réseaux de voirie	2 000,00	2817938 (040) : Autre matériel informatiq	450,40
2152 (21) : Installations de voirie	17 600,00	28185 (040) : Matériel de téléphonie	208,92
2312 (041) : Agencements et aménagements	2 400,00		
2312 (23) - 99 : Agencements et aménagement	-41 909,72		
2313 (041) : Constructions	-70 069,95		
2313 (23) - 44 : Constructions	23 500,00		
2315 (041) : Installations, matériel et outill	60 511,95		
	2 909,32		2 909,32

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
65888 (65) : Autres	-2 909,32		
6811 (042) : Dot aux amort.des immo.incorp	2 909,32		
	0,00		
Total Dépenses	2 909,32	Total Recettes	2 909,32

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

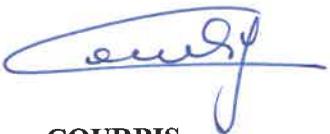
- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du Budget Commune,
- **CHARGE** Monsieur le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télerecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 14

ABSENTEION

: 0

CONTRE : 0



Yves COURBIS,

Maire

Mylène DELORME

Secrétaire de séance

